

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/05/2018	09/05/2018	2018-6581

1. Intitulé du projet

COUVERTURE DE BASSINS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **SUIRE** Prénom **AURELIE**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **EARL SUIRE PERE ET FILS**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **SUIRE AURELIE - GERANTE**

RCS / SIRET **388 166 810 000 13** Forme juridique **EARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14	Travaux ouvrages et aménagement dans les espaces remarquables ou littoral : permis de construire en zone Aor X

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

POSE D'UN AUVENT POUR COUVRIR DES BASSINS.

4.2 Objectifs du projet

COUVERTURE DES BASSINS AFIN DE LIMITER LA HAUSSE DE TEMPERATURE DE L'EAU ET AINSI LIMITER LA MORTALITÉ DES HUITRES

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

UNE ENTREPRISE VA VENIR MONTER UNE STRUCTURE METALLIQUE AU-DESSUS DES BASSINS.

LES TRAVAUX DEURAIENT DURER ENVIRON UN MOIS.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

LORSQUE LES TRAVAUX SERONT TERMINES, CETTE STRUCTURE AMELIORERA LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES ET AMELIORERA LES CONDITIONS DE VIE DES HUITRES.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

évaluation d'incidence Natura 2000



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- 25m X 25 m = 625 m ² - STRUCTURE METALLIQUE	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

FIEF DU FENARD
ROUTE DE LA PAULINE
17320 ST JUST-LUZAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 47' 30" O Lat. 1° 05' 50" O W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

SAINT JUST LUZAC

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

EN COURS

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 5400120007 Marais de la Seudre ZNIEFF 540007610 Marais et vasière de Brouage-Seudre-Oléron
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC FR5400432 Marais de la Seudre ZPS FR5412020 Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron SIC FR5400431 Marais de Brouage et Nord Oleron ZPS FR5410028 Marais de Brouage, Ile d'Oléron X
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

AUCUNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTÉ HUMAINE.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

CE N'EST PEUT-ÊTRE PAS NECESSAIRE, MAIS NOUS AVONS FAIT FAIRE UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
évaluation Natura 2000 avec tous les plans intégrés (annexes) permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

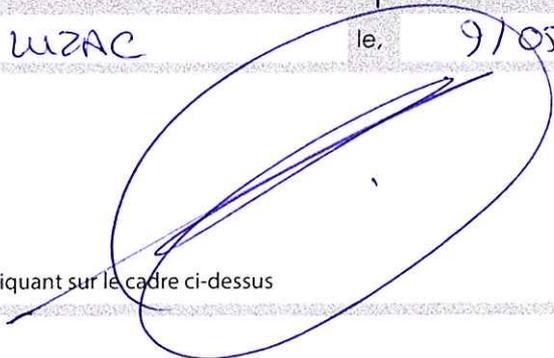
SAINT JUST WZAC

le,

9/05/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



DECLARATION

AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

(ART. L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000



Objet du projet : Construction d'un auvent sur dégorgeoirs

Maitre d'ouvrage des aménagements :

EARL SUIRE Père et Fils

Représentant : Dominique BOUTHIER

1 IDENTITE DU DEMANDEUR ,

EARL SUIRE Père et Fils

Entreprise :

Le Fénard
17320 Saint Just Luzac

Siège :

21 rue de Verdun
17320 Marennes

Tél. : 05.46.85.13.45

Mail : suire@huitres-marennes.com

Site : www.huitres-marennes.com

SIRET : 33896305100010

Représentant : **Dominique BOUTHIER**

L'entreprise SUIRE est une entreprise familiale, quatrième génération, basée à Saint Just Luzac sur la prise du Fénard, de type EARL.

Elle est constituée de 9 employés permanents et entre 20 à 25 employés occasionnels.

Son tonnage annuel commercialisé est de 200 Tonnes d'huitres affinées (toute la gamme Marennes Oléron et une marque propre « la spéciale Ecaille d' Argent »).

L'entreprise se compose de 8ha de parcs en mer exploités dont 6ha sur Marennes Oléron, de 19ha de marais de claires utilisées pour l'affinage et de 30ha de marais de claires utilisées pour l'élevage.

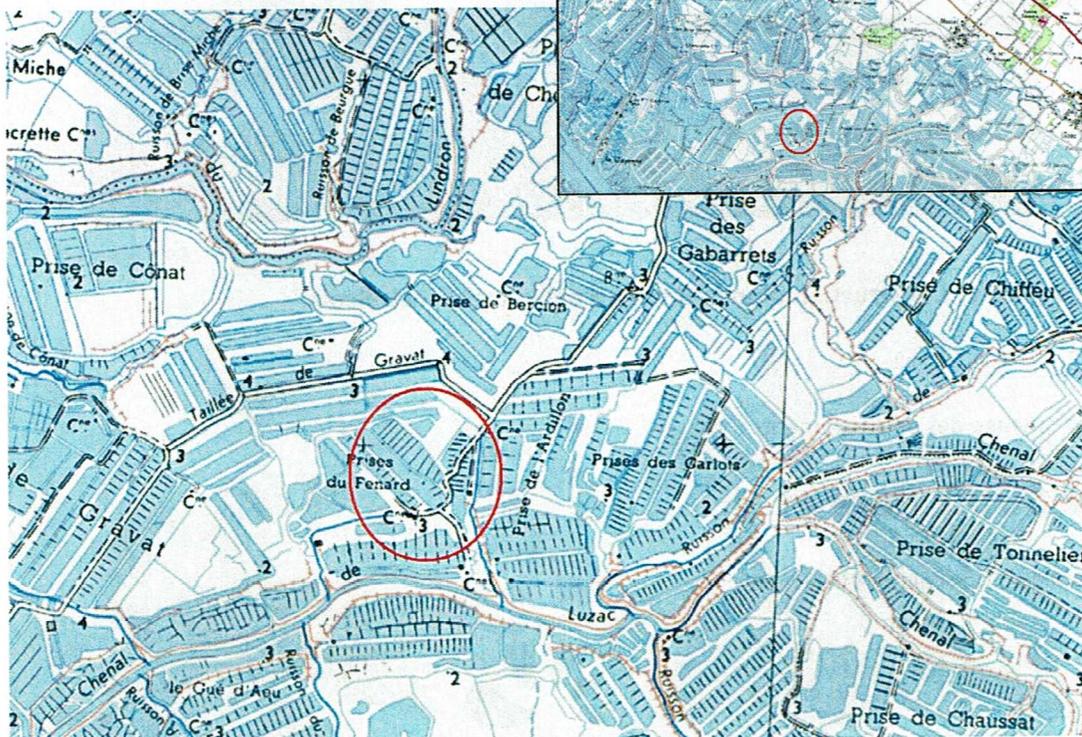
2 EMPLACEMENT SUR LEQUEL LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REALISES

2.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE GENERALE

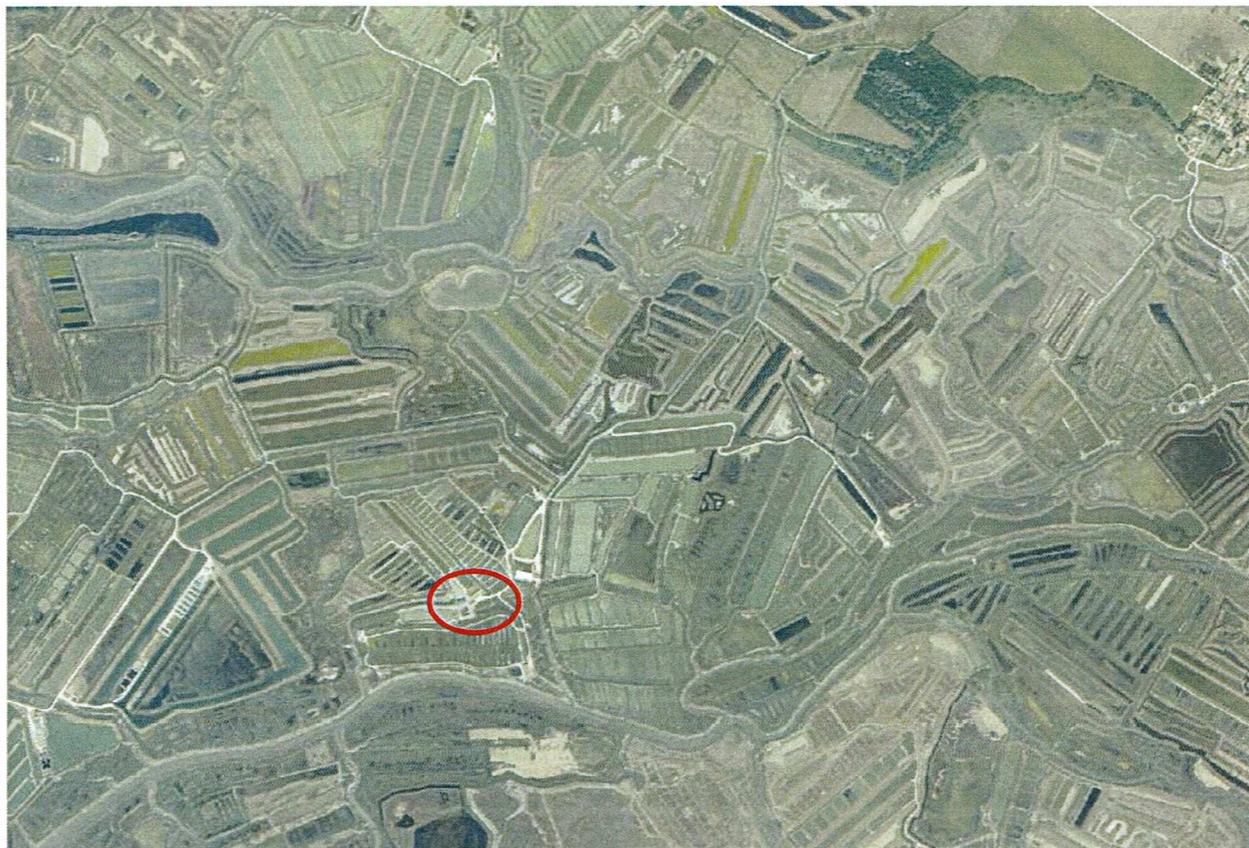
Communes : Saint Just Luzac

Prise : Prise du Fénard

Surface concernée : 2000m²



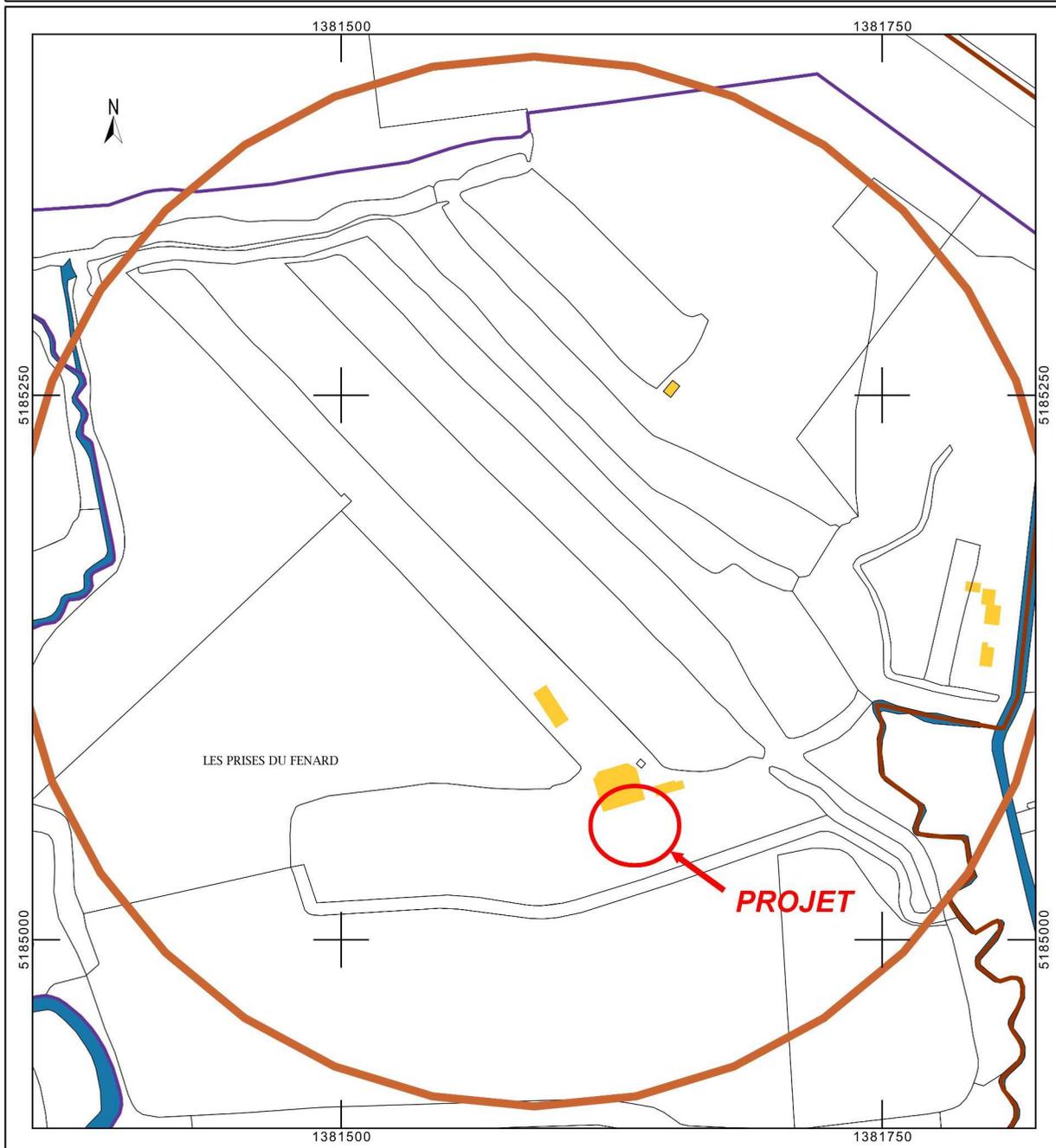
2.1.1 VUE AÉRIENNE AVEC LOCALISATION DU PROJET



2.1.2 — PLAN CADASTRAL AVEC LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNÉES

Parcelle concernée : n°1039 section G

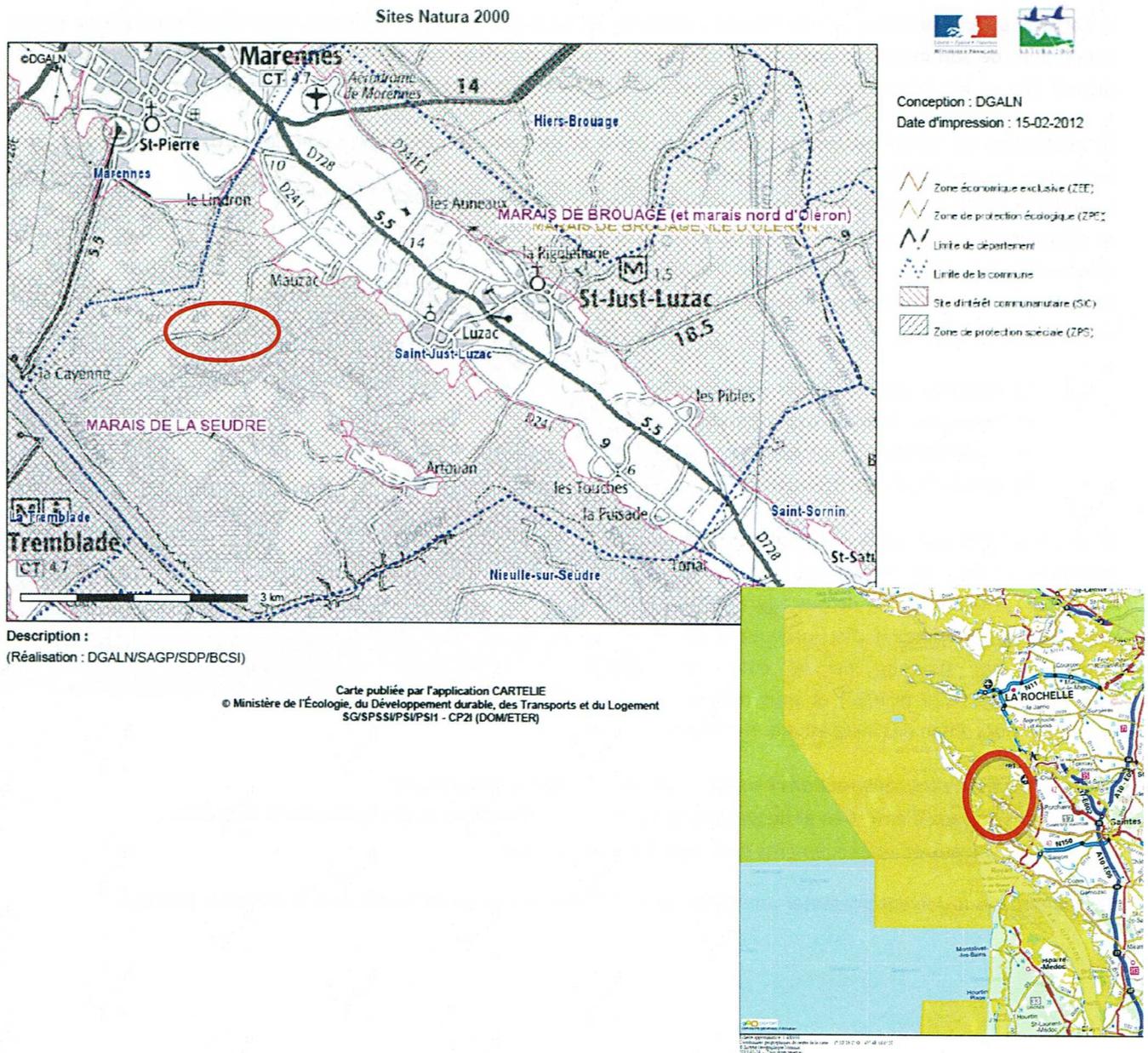
Département : CHARENTE MARITIME	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale 26 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020 17020 La Rochelle Cédex 1 tél. 05 46 30 68 04 -fax ptgc.170.la-rochelle@dgif.finances.gouv.fr
Commune : SAINT-JUST-LUZAC		
Section : G Feuille : 000 G 08		
Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2500		
Date d'édition : 14/05/2018 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



2.2 LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Les travaux sont dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000 du Marais de Seudre (SIC) et du Marais et estuaire de la Seudre et de l'île d'Oléron (ZSP).

N° régional	Code Européen	Dépt. (s)	Nom du site	Emprise du site
30	SIC FR5400432	17	Marais de la Seudre	terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5412020	17	Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron	terrestre et marin



2.3 LES AUTRES ZONAGES DE LA ZONE DU PROJET

Caractéristiques de la zone :

ZNIEFF (1 ou 2)	ZSC	ZPS	Arrêté de biotope	Réserve naturelle	Réserve de chasse	Sites classés ou inscrits	Parc naturel	PLU
Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	AOr

La commune a classifié dans le PLU la zone concernée en Zone AOr : zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de son caractère aquacole et ostréicole. Elle est identifiée comme espace remarquable au titre de la Loi Littoral. Elle est identifiée comme espace remarquable au titre de la loi sur l'eau, ainsi qu'en zone submersible.

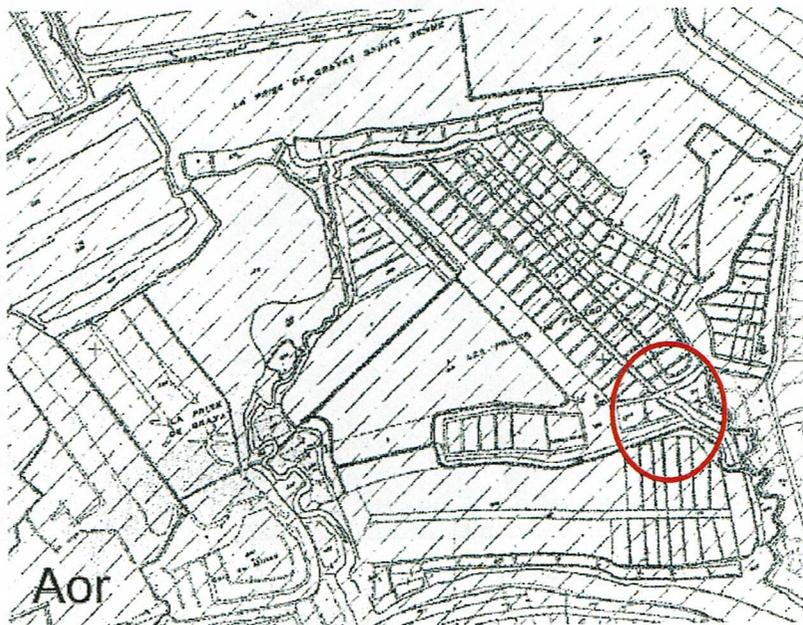
En application du deuxième alinéa de l'article L. 146-6 et de l'article R.146-2 du Code de l'Urbanisme, peuvent être implantés, les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux :

- La réfection des bâtiments existants et l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques ;

En outre à l'intérieur de la zone submersible identifiée au plan de zonage par une trame bleu clair : A condition de ne pas aggraver le risque de submersion, ni d'en provoquer de nouveaux, en dessous de la côte de constructibilité (4,20 m NGF) et sous réserve de la mise hors d'eau des installations électriques :

- Les nouvelles constructions à usage aquacole, ostréicole, conchylicole
- Les travaux d'entretien et de gestion courants des constructions et des installations existantes.
- Les travaux et aménagements de nature à réduire les risques

Les constructions doivent présenter une simplicité de volume et être en harmonie avec le site ou le paysage.



3 NATURE DES TRAVAUX ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

3.1 ÉLÉMENTS QUI DÉCRIVENT LE PROJET

M. SUIRE souhaite améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel.



Il espère donc pouvoir créer un nouveau bâtiment pour abriter ses dégorgeoirs.

Cette nouvelle installation permettrait :

- d'améliorer les conditions de travail,
- d'améliorer ses conditions sanitaires,

Le bâtiment, à structure métallique, sera destiné exclusivement à l'activité conchylicole



L'ostréiculture, à St Just Luzac, est partie intégrante au patrimoine local.

M. SUIRE fera réaliser ses travaux par plusieurs entreprise et une partie par lui-même.

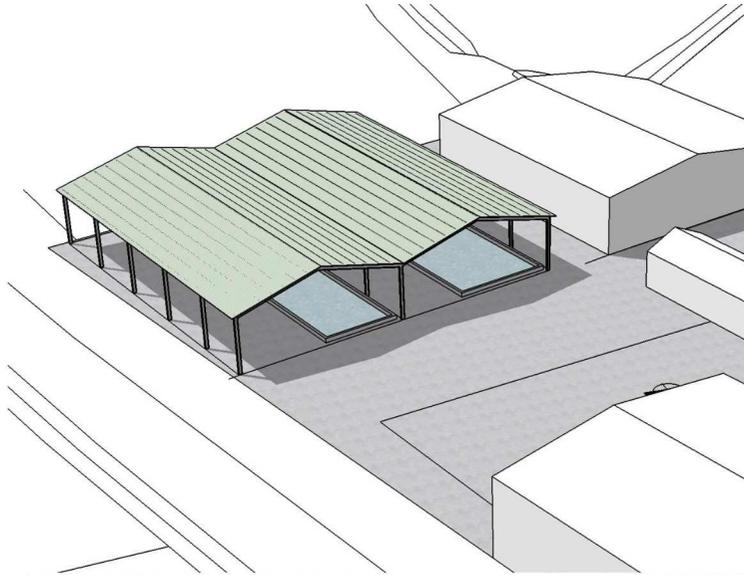
M. SUIRE doit accompagner sa demande de permis de construire d'une évaluation d'incidence NATURA 2000.

3.2 NATURE DES TRAVAUX

M. SUIRE réalisera en partie les travaux au sein de son entreprise. Les entreprises ROGER et PLAIRE réaliseront la maçonnerie et la structure métallique.

Les travaux à réalisés sont :

- La création d'une structure à ossature métallique avec toiture en bac acier, formant un carré de 24,30 m x 24,24 m, avec toiture double bipente permettant de réduire la hauteur de la construction avec une hauteur au faîtiage de 5,56 m.



3.2.1 SITUATION AVANT LE PROJET



Il existe actuellement :

- un bâtiment stockage matériel (vert)
- un bâtiment de conditionnement (rose)
- un bâtiment d'expédition (rouge)
- un bâtiment pour stocker du matériel et pour les vestiaires et salle de repos des salariés. (jaune)
- des dégorgeoirs (en bleu ciel)



L'établissement a fait l'objet récemment de travaux importants avec la construction du bâtiment d'expédition, la surélévation des dégorgeoirs et une aire de travail. Ces transformations ont permis l'amélioration des conditions de travail et sanitaires.

C'est dans cette suite logique d'amélioration des conditions que vient la création d'un auvent qui couvrira les bassins dégorgeoirs existants.



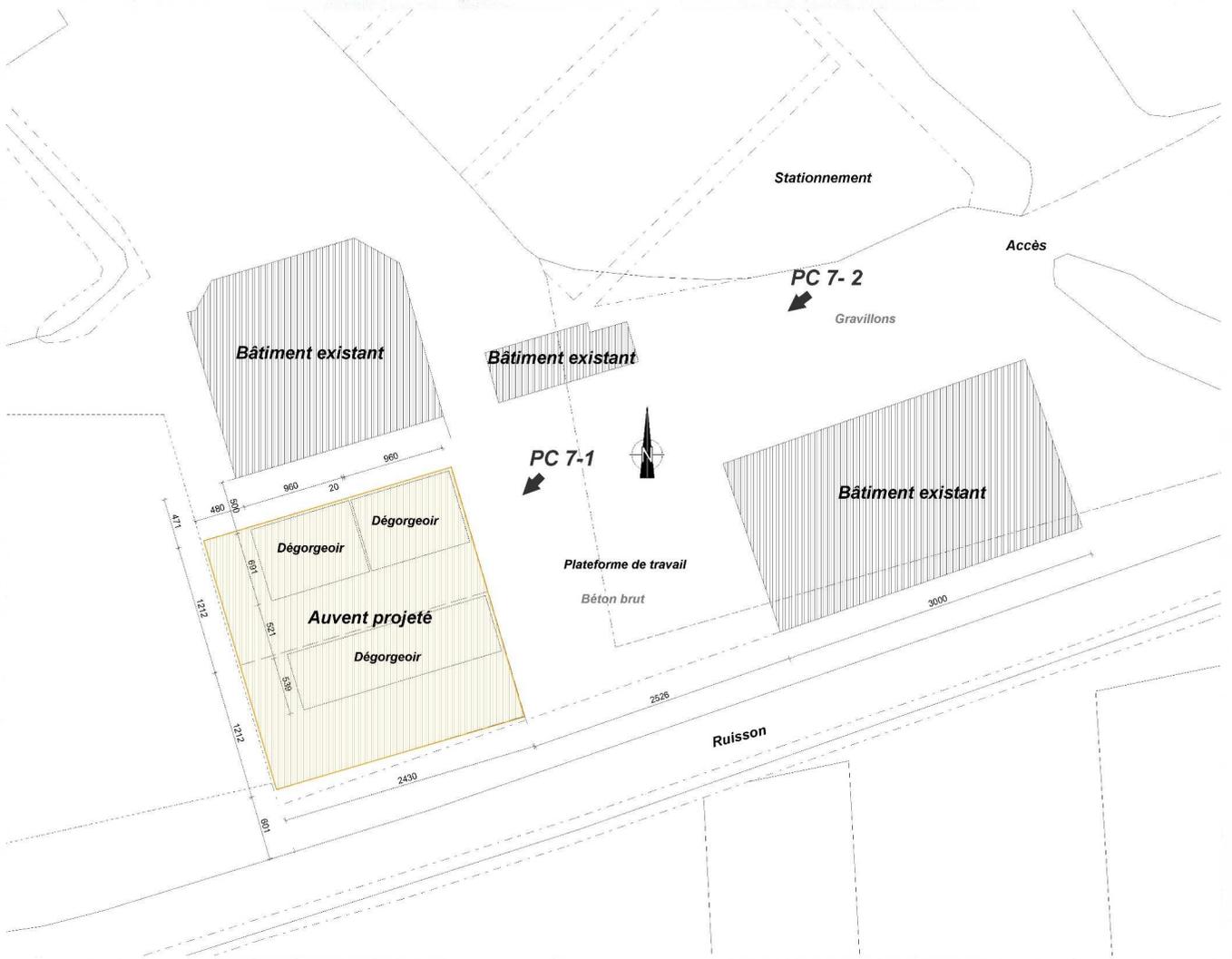
3.2.2 SITUATION UNE FOIS LE PROJET REALISÉ

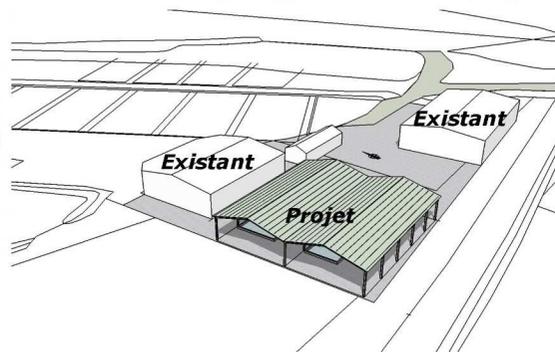
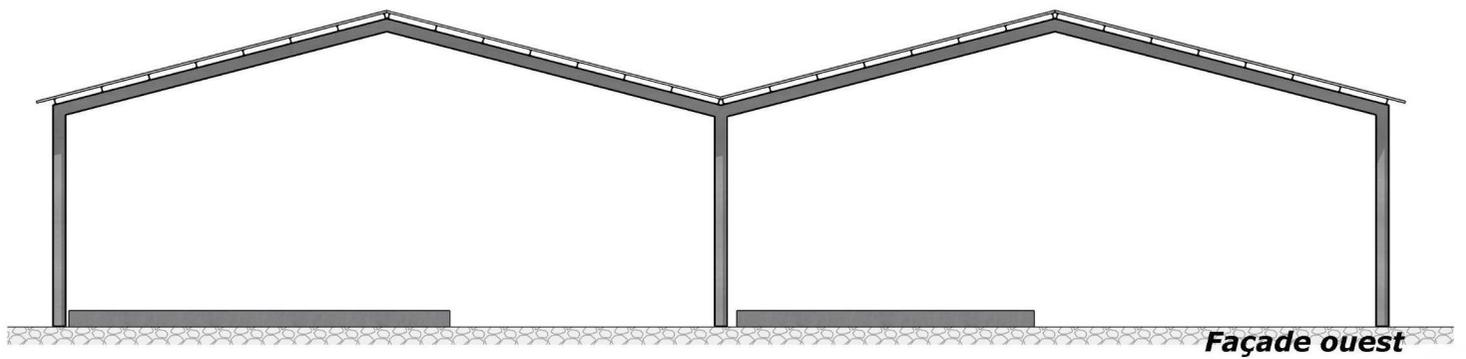
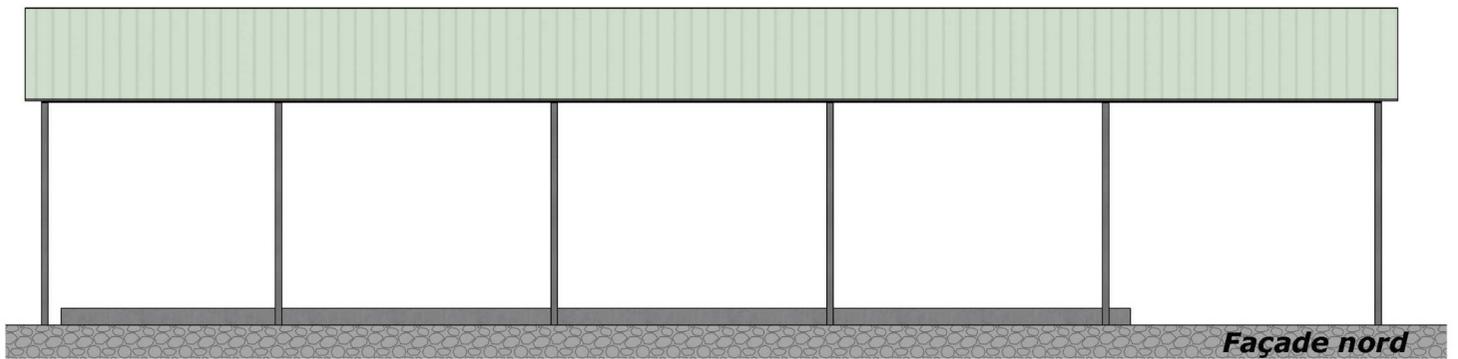
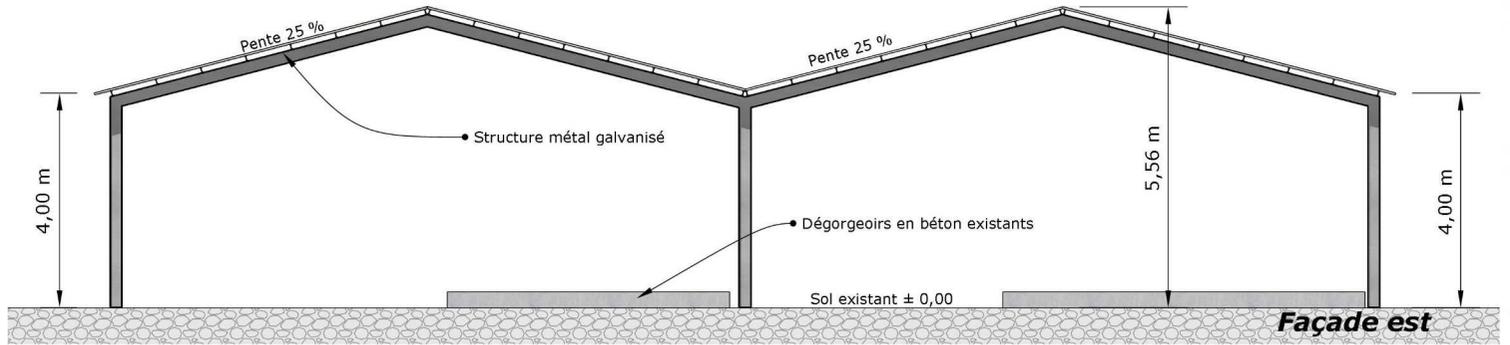


Le nouveau bâtiment aura une emprise de 590 m². Il sera situé au dessus des dégorgeoirs ce bâtiment permettra une nette amélioration des conditions de travail et des conditions sanitaires.

Il sera en charpente métallique, il est destiné exclusivement à l'activité conchylicole.

La structure actuelle des dégorgeoirs restera inchangée. il n'est pas prévu d'opération de déblais - remblais.





3.2.3 DEBLAIS /REMBLAIS :

Aucun déblai ne sera effectué.

Les déchets émis pendant les travaux seront acheminés à la déchetterie.

3.2.4 APPORT DE MATÉRIAUX EXTÉRIEURS :

Il n'y aura pas d'apport de matériel extérieur mis à part les matériaux de construction qui seront apportés sur le site progressivement en fonction des besoins du chantier.

3.2.5 BRUITS

Pendant les travaux, du bruit pourra se faire entendre une partie de la journée. Le dérangement peut être considéré comme non significatif. Ces bruits peuvent être assimilés aux bruits d'exploitation.

3.2.6 ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX

Les travaux sont estimés à environ 65 000€.

3.3 LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Les articles L 210-1 et suivants de la partie législative et les articles R. 214-1 à R. 214-56 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, réglementent les usages et les incidences sur les milieux naturels liés à l'eau. En application de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet peut être soumis aux rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubriques potentiellement concernées	Nature de la rubrique	Régime dont relève le projet
3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la Zone asséchée ou mise en eau étant : 1 ° Supérieure ou égale à 1 ha (Autorisation) ; 2 ° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (Déclaration).	Non

Le projet n'est donc pas soumis à déclaration ou autorisation, au titre de la rubrique 3.3.1.0. du Code de l'Environnement, mais une évaluation des incidences NATURA 2000 sera réalisée conformément à l'article R 414-19 de ce même code.

4 DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE RÉDUCTIONS D'IMPACT

4.1 ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT AVANT LES TRAVAUX

4.1.1 ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION GÉNÉRALE

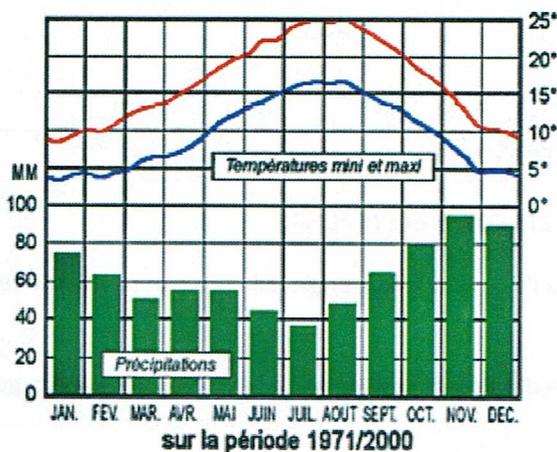
—CLIMATOLOGIE, TEMPÉRATURE, PLUVIOMÉTRIE

Le climat est de type océanique, caractérisé par une relative douceur, des précipitations abondantes, relativement bien réparties et par une humidité atmosphérique élevée. L'été est néanmoins marqué par une période de déficit hydrique. Un ensoleillement fort, composante essentielle de l'exception climatique charentaise des climatologues, permet le maintien en aire disjointe d'un cortège d'espèces végétales et animales méridionales.

LE CLIMAT DE LA CHARENTE-MARITIME

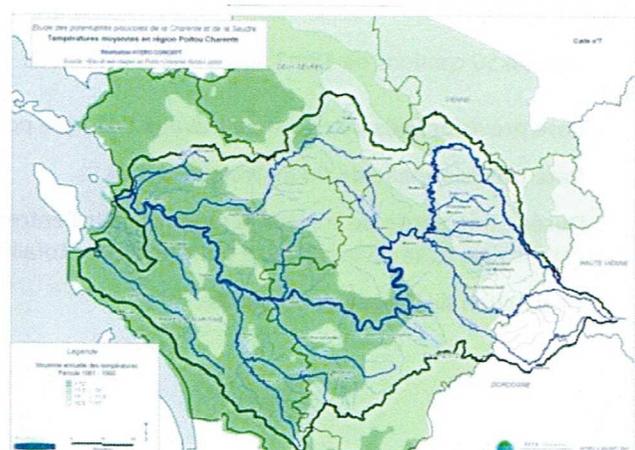
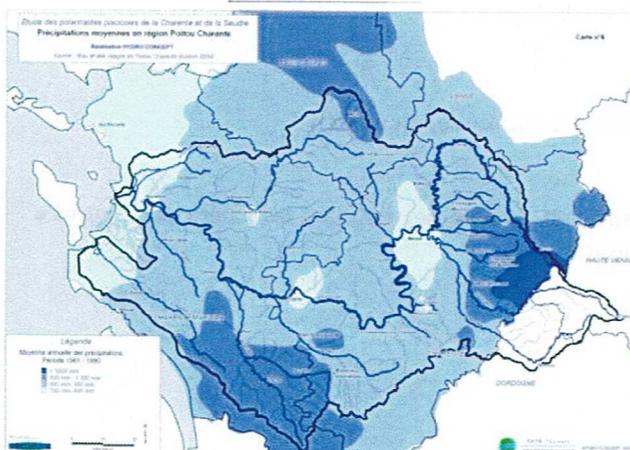


Normales de températures et de précipitations à La Rochelle



Quelques records depuis 1946 à La Rochelle

Température la plus basse	-13,6 °C
Jour le plus froid	15/02/1956
Année la plus froide	1956
Température la plus élevée	39 °C
Jour le plus chaud	08/07/1982
Année la plus chaude	1994
Hauteur maximale de pluie en 24h	64,4 mm
Jour le plus pluvieux	10/06/1963
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	2000



4.1.2 DESCRIPTION DU TERRAIN AVANT LES TRAVAUX :

L'entreprise SUIRE Père et Fils est localisée dans une zone conchylicole, au sein d'un marais.

Elle est constituée de plusieurs bâtiments regroupés sur un même site : bâtiments d'exploitation, de stockage de matériels, vestiaires...

Elle est entourée de dégorgeoirs et de claires ostréicoles.

Une partie de la zone est déjà terrassée.

4.2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4.2.1 INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION EN EAU :

— sans objet, pas de prélèvement en cours d'eau pour l'alimentation

4.2.2 INCIDENCE DU REJET DES EAUX :

— sans objet, pas de rejet

4.2.3 INCIDENCES DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

Les travaux seront réalisés par l'EARL SUIRE Père et Fils, ETS ROGER et ETS PLAIRE

Un engin de levage, de 9 tonnes, sera acheminé sur le site à l'aide d'un porte engin. Il restera sur place le temps des travaux.

Cette engin de levage aura un équipement constitué d'un bras télescopique avec nacelle sécurisée. Il servira à la pose de la structure métallique.

L'entretien de l'engin se fera hors site, sauf panne exceptionnelle et blocage dans le marais. La vérification périodique de l'engin doit être à jour.

Date prévisionnelle de début de travaux : dès que possible, dès l'obtention du permis

Date prévisionnelle de fin de travaux : 2018

Durée : Ces travaux devraient prendre un mois .

4.2.4 INCIDENCE AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES :

4.2.4.1 INCIDENCE SUR LES ZONES HUMIDES / ZONES INONDABLES

Le plan d'eau et le fossé seront remblayés, soit une surface en eau d'environ 500m². La circulation d'eau se fera toujours, le fossé étant busé.

4.2.5 INCIDENCES SUR LA SANTÉ, LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ CIVILE, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

— sans objet

4.2.6 AUTRES INCIDENCES ÉVENTUELLES :

— sans objet

4.3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA2000

4.3.1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Les travaux sont dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000 du Marais de Seudre (SIC) et du Marais et estuaire de la Seudre et de l'île d'Oléron (ZSP).

Tableau 1 : liste des sites NATURA 2000 littoraux et marins

N° régional	Code Européen	Dépt.(s)	Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
30	SIC FR5400432	17	Marais de la Seudre	terrestre et marin	X
ZPS	ZPS FR5412020	17	Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron	terrestre et marin	X

Habitats inventoriés :

17 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site Marais de la Seudre, totalisant 9 547 ha, soit 68,18% du site.

Les habitats se répartissent en 4 grands groupes :

- Le complexe estuarien et salé
- Le complexe prairial
- Le complexe para-tourbeux insulaire
- Le complexe dunaire et dulçaquicole

Le complexe estuarien et salé

Ce complexe est retrouvé dans le marais.

Il regroupe 7 habitats de l'annexe I (Estuaires, Lagunes côtières, Prés salés à Spartina, Végétation pionnières à Salicornia, Prés salés atlantiques, Fourrés halophiles thermo-atlantiques, Végétation annuelle des laisses de mer) qui totalisent 7737 ha, soit 57.85% de la surface totale du site FR 5400432.

4.3.3.1 CELLULES PAYSAGÈRES :

4.3.3.1.1 AQUACOLE-EXPLOITÉ :

SURFACE : 2286 ha, soit 21 % de la partie terrestre du site.

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur la cellule se répartissent aussi bien à l'intérieur et en bordure de bassins, que sur les abottements et chemins d'accès.

L'habitat lagune recouvre en partie ce type de cellule.

Critères d'identification :

- une succession de bassins ne présentant pas de coloration particulière à un développement important d'algues ou de végétation,
- des abottements plus ou moins larges et souvent recouverts de débris coquilliers blancs,
- la proximité de bâtiments d'exploitation,
- l'absence de bétail apparent.

4.3.3.2 HABITATS

L'habitat lagune peut être représenté dans la cellule paysagère aquacole exploitée.

Deux habitats sont principalement représentés dans ces cellules paysagères : Habitats Lagunes et Prés salés

4.3.3.2.1 LAGUNES EN MER A MARES (FAÇADE ATLANTIQUE) » 1150*-1 (COR 21)

L'habitat lagune est ici d'origine anthropique, créé à des fins aquacoles (saliculture puis conchyliculture et pisciculture). Ces lagunes sont caractérisées par des apports d'eau salée (marées, réseau de chenaux et fossés), d'eau douce (pluviométrie) et des sorties par évaporation en été pouvant conduire jusqu'à une phase d'assec pour certaines d'entre elles. Elles voient donc leur salinité varier de manière importante au cours de l'année.

Les lagunes présentes sur le site, ont été créées et entretenues par l'Homme à des fins aquacoles, or peu à peu ces pratiques se perdent, les lagunes souffrent alors de déprise. Le renouvellement des eaux salées n'étant plus ou mal permis, l'habitat se dégrade et à terme peut évoluer vers des habitats moins originaux.

La préservation de cet habitat étant principalement dépendante de son mode de gestion hydraulique, il est recommandé de favoriser la reprise d'activités extensives pour un renouvellement et un entretien régulier des voies de circulation de l'eau salée.

4.3.3.2.2 PRES SALES ATLANTIQUES

Les prés salés atlantiques se trouvent de façon étendue au sein des cellules « Prés salés » et « Sartières », contrairement aux autres cellules paysagères où ils se cantonnent linéairement ou ponctuellement en bordure de bassins et fossés.

L'ensemble des sous-types de prés salés atlantiques présents sur le site se développe sur un substrat argileux composé d'alluvions flandriennes plus ou moins récentes caractéristiques des grands marais arrière-littoraux, et que l'on qualifie de « bri récent brun » ou « bri ancien bleu ».

C'est ensuite la fréquence et la durée d'immersion par les eaux halines de la Seudre qui favorise tel ou tel autre sous-type :

L'état de conservation est bon à moyen selon les zones considérées.

- Régression de cet habitat le long de la Seudre, par érosion des berges.
- Destruction de l'habitat possible par remblaiement à des fins aquacoles et/ou de circulation.
- Réduction de la richesse spécifique du haut schorre par surpâturage.
- Homogénéisation des pratiques

4.3.4 LES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

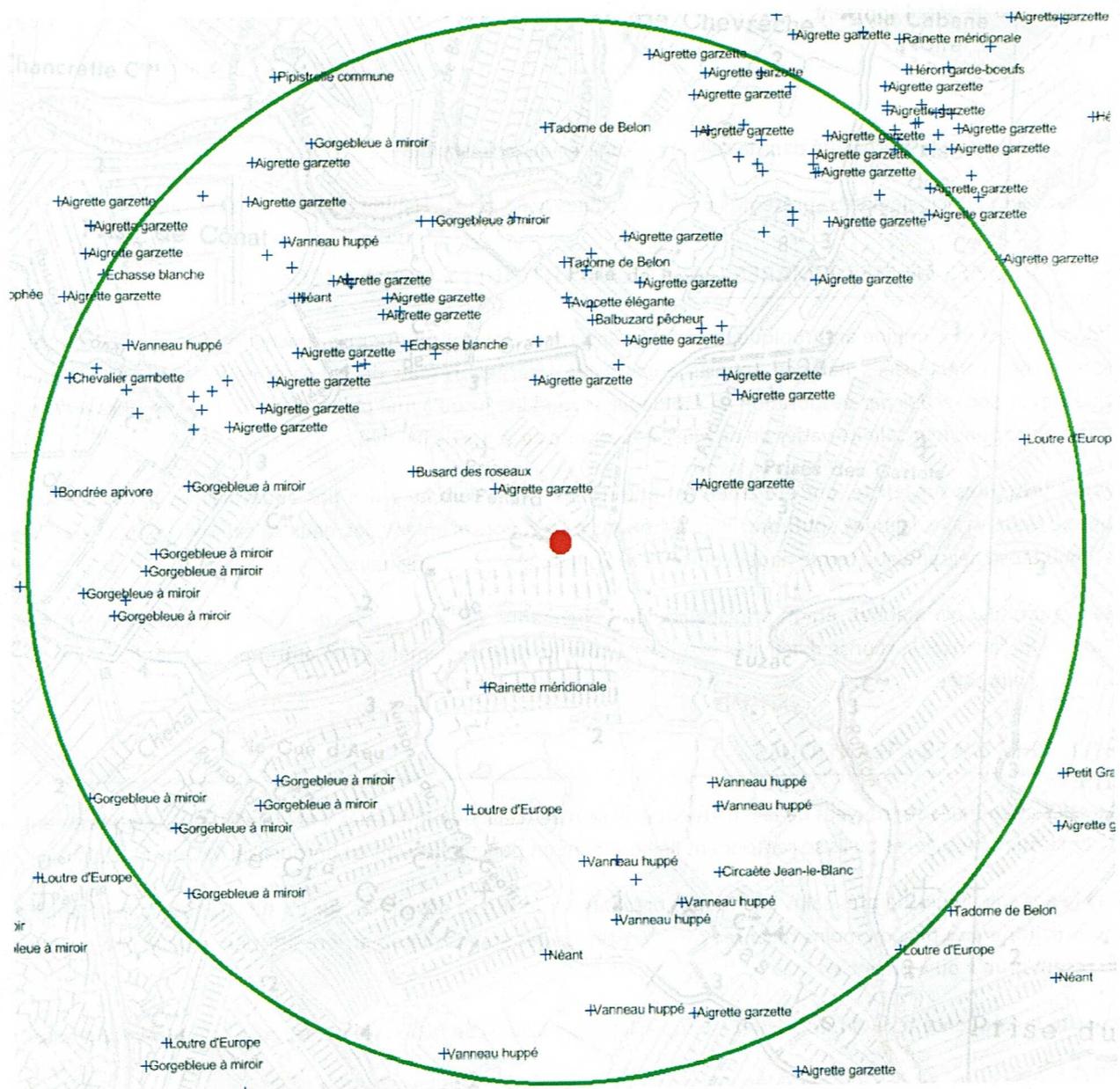
4.3.4.1 FLORE :

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur le site NATURA 2000

4.3.4.2 FAUNE :

Cette analyse fait état de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire à proximité du site et dont les capacités de dispersion peuvent laisser envisager la présence sur le site même.

En vert rayon de 1km autour du site



4.3.4.2.1 ESPÈCES PROBABLEMENT PRESENTES:

Site de reproduction pour :

- Site d'alimentation pour certains Ardéidés (**hérons cendrés**, **aigrettes garzette**, **bihoreau gris**, **hérons garde-bœufs**). Une colonie est présente à proximité du site (hivernage et reproduction) près du Moulin des Loges.



- Vanneaux huppés 
- Utilisation éventuelle du site pour certaines espèces à enjeux : **Spatule blanche** (étape migratoire)
- Site d'alimentation probable pour certains **l'Avocette élégante** d'autant plus qu'il y a une colonie à proximité (près du Moulin des Loges et en bord de Seudre (La Pauline ?)) 
- Site d'alimentation probable et de reproduction pour certains **l'Echasse blanche** (reproduction)



4.3.4.2.2 ESPÈCES OBSERVÉES A PROXIMITÉ DU SITE :

Présence de

- Buzard de roseaux
- Loutre d'Europe
- Rainette méridionale
- Gorge bleu à miroir
- Tadorne de belon
- Balbuzard pêcheur



4.3.5 LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site précis des travaux, il n'y a pas d'espèce floristique et faunistique (pas de reproduction ou de nidification sur le site) reconnue au sein de NATURA 2000.

La cellule paysagère inventoriée en aquacole exploité, sera toujours exploitée de la même façon.

Pendant les travaux, les engins de chantiers engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. L'activité ostréicole étant sur le site, les espèces Faunistiques, sur place, sont habituées au bruit d'exploitation.

D'un point de vue sonore, et par rapport au mouvement des activités humaines : il n'y aura pas d'incidence sur le marais.

L'exploitation des claires n'entraînera pas de nuisances sonores et olfactives significatives.

Nous pouvons considérer l'impact de ce projet comme non significatif, sur les habitats et espèces.

4.4 COMPATIBILITE AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR OU LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Les orientations 5C du SDAGE Adour Garonne, concernant la préservation, restauration et la gestion des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux sont respectées.

5 PARTIE 5 : LES MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS

L'entreprise entretiendra l'ensemble de ses bâtiments et ses marais régulièrement, tout en respectant la réglementation (absence de pesticides...)